



EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES INFIMIERES PUERICULTRICES

| | Coefficient | Durée |
|--|-------------|---|
| Epreuve orale | | |
| 1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription. | 1 | 30 mn (dont 10 mn d'exposé par le candidat) |
| L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations. | | |
| La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury. | | |

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

**INFIRMIERE PUERICULTRICE DU CADRE DES PERSONNELS
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE**

Catégorie A

Fonctions :

- exerce des fonctions d'analyse, d'organisation, de réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, contribue au recueil des données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé, dans le respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel
- exerce leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif

INFIRMIERE PUERICULTRICE



Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 692 000 FCFP
Début de carrière : 354 000 FCFP



A l'issue d'un an de stage

**INFIRMIERE PUERICULTRICE
Stagiaires**



Rémunération brute approximative
335 000 FCFP